

REGLEMENT DE LA MARCHE GOURMANDE A MARANGE-SILVANGE

DIMANCHE 4 SEPTEMBRE 2022

**Coupon de réservation en Mairie
et disponible sur www.ville-marange-silvange.fr**

- 1 La manifestation** : La Marche Gourmande de Marange-Silvange est une randonnée pédestre et gastronomique avec dégustation de vins et animations musicales et festives.
- 2 Organismes** : Ville de Marange-Silvange.
- 3 Description** : La Marche Gourmande offre la possibilité à un large public, d'effectuer dans une ambiance familiale, une promenade gourmande à travers Marange-Silvange, avec 5 étapes de restauration et de dégustation des vins. Aucun menu spécifique ne sera préparé (sans gluten, sans sel, etc...). Au départ, un verre et son porte-verre vous seront remis. Chaque plat est accompagné d'un verre de vin, à l'exception du stand ravitaillement d'eau.
- 4 Participation** : La participation se fait uniquement sur inscription à l'avance à compter du 4 août 2022. L'inscription est possible soit en Mairie ou par courrier postal : service Fêtes et Cérémonies 12 rue de l'Abani 57535 Marange-Silvange.
Elle est validée à réception du bulletin d'inscription et du paiement (uniquement par chèque à l'ordre de Commune d'Avenir). Les chèques seront encaissés après la Manifestation. Le nombre de participants est limité à 350 personnes. Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée des bulletins d'inscription et des paiements. Les mineurs devront être obligatoirement accompagnés par un adulte.
Les inscriptions (nombre de participants et heure de départ) ne pourront plus être modifiées après le 31 août 2022. En cas de quota atteint, l'organisateur, pourra inscrire les retardataires sur listes d'attente ou proposer une heure de départ différente.
- 5 Départ** : Pour la bonne organisation de la Marche, les participants sont priés de se présenter au départ durant le créneau horaire attribué. Une carte de pointage sera remise à chaque personne inscrite. Cette carte devra être présentée et tamponnée à chaque étape. Un seul passage à chaque étape est autorisé. Il est formellement interdit d'apporter de l'alcool. Un contrôle des sacs sera mis en place au départ.
- 6 Equipement** : Prévoir des chaussures de randonnée ou des baskets, ainsi que des vêtements adaptés aux conditions météorologiques.
- 7 Conditions d'annulation** :
 - Du fait de l'organisateur : En cas de conditions météorologiques exceptionnelles (avis de tempête par exemple) ou de décision préfectorale, l'organisateur pourrait être contraint d'annuler la manifestation. Dans ce cas, les participants seraient remboursés sur demande écrite.
 - Du fait des participants : En cas d'annulation et sauf raison médicale documentée, le montant de l'inscription reste acquis aux organisateurs. Les inscriptions (nombre de participants et heure de départ) ne pourront plus être modifiées à compter du 31 août 2022.

- 8 Assurances et responsabilités** : Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol, perte, maladie, défaut d'un participant. accident durant la manifestation. L'inscription vaut déclaration de bonne santé. L'organisateur ne peut être tenu responsable des incidents médicaux pouvant survenir durant la manifestation. Les participants doivent avoir souscrit leur propre assurance responsabilité civile.
- 9 Ethique et sécurité** : Les participants doivent respecter les lieux, suivre le balisage et se conformer aux règles du code de la route relatives à la circulation des piétons. Il est rigoureusement interdit de jeter des déchets ailleurs que dans les poubelles prévues à cet effet.
- 10** Les chiens ne sont tolérés que s'ils sont tenus en laisse. La vaccination antirabique est obligatoire. Les chiens de catégorie 1 et 2 sont interdits.
- 11** Du fait de son inscription, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.
- 12 Rappel** : L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Veillez à contrôler votre consommation avant de prendre le volant. Pensez au covoiturage. Aucun alcool ne sera distribué aux mineurs, même accompagnés. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident et se réserve le droit de refuser de servir un participant qui serait en état manifeste d'ébriété.